



Habilitation électrique

H0 - B0 - H0V : Exécutant non électricien

Durée : 1 jour / 7 heures

Objectifs :

Connaître la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique.

Adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique.

Public visé et prérequis :

Personnel non électricien exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité des installations électriques.

Personnel non électricien exerçant leur métier dans des zones présentant des risques électriques.

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

Aucune connaissance particulière en électricité n'est demandée

Recyclage : 1 jour / 7 heures tous les 3 ans.

Méthode pédagogique et Procédure de contrôle des connaissances :

Exposés théoriques, études de cas pratiques, jeux de rôles, travaux en groupe, permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Évaluation des connaissances réalisée à la fin de chaque module.

Évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles.

Programme (Conforme aux recommandations de la NF C 18-510) :

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations.
- Effets du courant électrique sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlures.
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels.
- Zones d'environnement et leurs limites.
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation.
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnements et aux opérations.
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation.
- Equipements de travail utilisés (échelles, outils à mains, etc.) : risques et mise en œuvre.
- Incendies ou accidents sur ou près de ouvrages et installations électriques.
- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction).
- Documents : type et utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers).
- Habilitation d'indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention.

A l'issue de la formation :

Attribution finale : Attestation individuelle de formation.

Habilitation : Nous émettons un avis sur l'habilitation devant être délivrée par l'employeur.